

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem. 30	16	9	4	

Lyon, 12 avril.

Les honnêtes gens.

Nous ne voulons appeler l'animadversion publique sur aucune des classes de la société. Les mesures violentes nous répugnent, et nous avons peu de confiance dans leur efficacité. Les principes vrais, les idées justes puisent en elles-mêmes assez de force pour se passer de semblables auxiliaires. L'épée qui détruit, est toujours impuissante à fonder; les excès n'ont jamais laissé à leur suite qu'un sillon hideux de ruines.

Mais il faut bien l'avouer, la mission des écrivains démocratiques leur impose parfois des devoirs pénibles; sentinelles vigilantes des intérêts populaires, ils ont à veiller sur la conduite de tous les citoyens, et à ne pas permettre qu'aucun d'entre eux s'écarte de la route commune.

Il y a peu de jours, nous avons signalé ces fuites inquiétantes qui chaque jour éclaircissent nos rangs, et laissent aux hommes dévoués toute la responsabilité de la situation difficile où nous sommes engagés. Nous avons montré le bureau des passeports encombré de citoyens craintifs, qui se réfugient à l'étranger ou dans les campagnes, en proie à des terreurs chimériques et déshonorantes.

Chose étrange! savez-vous comment on les nomme, ces déserteurs, on les nomme les *honnêtes gens*.

Les honnêtes gens! Cette acception bizarre du mot *honnête* a tellement pris racine aujourd'hui, que nous nous surprenons à l'adopter dans nos conversations, comme dans nos assemblées. Nous répétons : *les honnêtes gens se cachent! les honnêtes gens ont peur! Ah! si les honnêtes gens se montraient!*

Est-ce à dire que la majorité des citoyens aisés soit comprise dans l'anathème qu'emporte cette appellation? Nous ne le pensons pas. Heureusement pour la République, elle n'épouvante point tous les hommes de la classe riche ou de la classe moyenne! Il s'en trouve un grand nombre qui l'attendaient avec ardeur, un plus grand nombre encore qui l'ont acceptée seulement comme un fait accompli, et qui la défendraient, à cette heure, courageusement et sans arrière-pensée.

Quoi qu'il en soit, la statistique des départs, depuis le 20 février, statistique qu'il n'est pas impossible de dresser, serait un document précieux et de haute importance.

Mais, en vérité, tous ces fuyards nous inspirent plus de pitié que de ressentiment.

Le mouvement révolutionnaire, qui se propage avec rapidité, se chargera du soin de notre vengeance. L'hospitalité étrangère deviendra bientôt aussi dangereuse que le séjour de la patrie : entourés comme par le débordement d'un fleuve indompté, les *honnêtes gens*, éperdus, reconnaîtront alors que de tous les maux ils ont préféré le pire, et que la République française est une bonne mère pour ses enfants prodigues.

Quels périls imminents les ont écartés? Serait-ce l'abolition de la peine de mort en matière politique? Le moindre pillage a-t-il été commis? Un seul citoyen est-il tombé victime d'un meurtre volontaire?... Non; les personnes et les fortunes ont été respectées : le calme s'est rétabli, et se rétablit chaque jour davantage; les éventualités menaçantes disparaissent; l'ordre se fonde et tend à se fixer sur des bases immuables.

Pourquoi hésiter alors à réparer une faute qui s'aggrave de toutes les heures qui s'écoulent? Pourquoi se refuser à l'exercice des droits nouvellement conquis, des devoirs qu'imposent les circonstances actuelles? Pourquoi, en un mot, ne pas venir occuper sa place à cette assemblée solennelle des élections, où la France entière va proclamer ses députés?

Revenez, *honnêtes gens*! Les demeures que vous avez abandonnées, le peuple vous les a gardées fidèlement; vos portes sont fermées comme au jour de votre départ; vos meubles sont à la place où vous les avez laissés. Aucune main, aucun regard n'en ont sondé les profondeurs; seule, la poussière, toujours indisciplinée, a pu ternir leur éclat. Revenez! bientôt le drapeau tricolore ne flottera plus que sur les édifices publics; et s'il vous arrive d'entrer dans nos clubs, ces terribles clubs qui troublent votre sommeil, vous vous assurerez par vous-mêmes, qu'à défaut de phrases élégantes, leurs tribunes ne retentissent que de nobles paroles, éloquence du cœur, expression du dévouement sincère de la population lyonnaise aux idées vraiment démocratiques.

Elections.

Scrutin préparatoire.

La proposition d'un scrutin préparatoire, que nous avons sommairement indiquée dans un précédent article, et qui avait été faite à la tribune d'un grand nombre de clubs, reçoit aujourd'hui même son exécution.

Tous les clubs et toutes les corporations, affiliées au club

central démocratique, siégeant au Collège, salle de la Bibliothèque, se réunissent, ce soir, à sept heures précises. Le scrutin sera ouvert jusqu'à dix heures. Les membres de chaque club devront se présenter munis de leurs cartes d'entrée, et, autant que possible, de leurs bulletins électoraux, où seront inscrits les noms des *quatorze* candidats qu'ils auront préférés.

Il avait été décidé primitivement que l'on se bornerait à écrire seulement les noms de *dix* candidats, afin de laisser aux électeurs de la campagne les quatre autres candidatures qu'ils réclament. Dès que le résultat des votes préparatoires de la campagne aurait été connu, les électeurs de la cité se proposaient, et se proposent encore, de soutenir à l'unanimité les quatre prétendants qui, dans les divers arrondissements, obtiendront la majorité des votes.

Mais comme il est urgent d'envoyer à nos concitoyens de l'armée, une liste de *quatorze* candidats; que les militaires, votant le quinze de ce mois, il est impossible d'attendre le scrutin de la campagne, le club central a résolu d'engager les clubs et corporations à porter *quatorze* noms sur leurs bulletins d'élections.

Les *quatorze* noms qui auront obtenu dans les clubs la majorité des suffrages seront envoyés à tous les régiments.

Le club central ne prétend pas imposer ces noms à l'armée. Il tient à lui faire connaître seulement quels sont les élus de la population lyonnaise, laissant ensuite aux soldats et aux militaires la liberté absolue de les accepter ou de les repousser.

Aussitôt que le vote des campagnes sera connu, le club central se propose d'effacer de la liste de ces *quatorze* candidats, les quatre noms qui auront le moins de suffrages, afin de donner place aux hommes choisis par les arrondissements du département.

C'est-à-dire, que la liste définitivement arrêtée, après le double scrutin préparatoire de la ville et de la campagne, contiendra les noms des dix candidats de la ville et des quatre candidats de la campagne qui auront eu la majorité des votes.

Cette proportion est juste et raisonnable; les députés de Lyon ont la même cause à défendre que ceux des campagnes, et la soutiendront énergiquement avec eux; et dans cette hypothèse, c'est assez de quatre députés pour veiller sur les intérêts qui sortent de la communauté, comme l'agriculture.

Le scrutin sera ouvert, avons nous dit, de 7 heures à 10 heures. Aucun membre de club ou de corporation ne pourra sortir, une fois entré, avant *dix heures*, époque à laquelle le scrutin sera fermé.

Le dépouillement des votes de chaque club ou corporation sera fait, aussitôt après, par les membres du bureau et les délégués du club ou de la corporation au club central.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 13 avril 1848.

LOUISETTE.

(Suite et fin. — Voir le numéro d'hier).

XVI.

Mais ce n'étaient pas les chansons de Louissette que j'écoutais : c'était sa voix. Cette voix avait pour mon cœur un charme suprême! La brise du matin soupirant dans le feuillage, l'oiseau même, au chant plaintif et tendre, n'aura jamais des accents aussi doux que cette voix de jeune fille! C'était mélodieux, naturel, et, pour ainsi parler, décent; l'art n'y était pour rien; le Conservatoire n'avait pas passé par là, — heureusement!

Ainsi, de jour en jour, je me sentais encore plus ravi par cette enfant; jamais son front charmant, ses yeux d'azur, son frais sourire, sa pure voix... et en aimant tout cela, j'avais bien peur d'aimer déjà Louissette.

XVII.

Pendant qu'elle restait auprès de sa mère, et qu'elle parageait ses travaux de ménage, j'allais à regret, visiter les environs de Milly; j'emportais mes crayons; j'emportais surtout, l'image de Louissette... aussi mes crayons restaient-ils inactifs.

Dans mes promenades artistiques, je ne remarquais rien; les plus beaux sites ne frappaient point mes regards; je marchais au hasard, sans savoir où j'allais; et la fatigue seule arrêtait ma course. — Alors, assis au bord d'un ruisseau, ou sous un arbre, je me prenais à rêver; et Dieu sait ce que mes rêves avaient de délicieux, car ils s'envolaient tous vers Louissette, mais sans pensée coupable, chastes et purs, comme elle. A vingt ans, l'imagination a une exaltation, un enthousiasme, que l'on comprendra mal plus tard, surtout quand on arrive à cette triste époque de la vie où les sentiments deviennent un raisonnement, quand ils ne sont pas un calcul.

Après avoir rêvé, je revenais, malgré moi sur mes pas; je regagnais toujours l'hôtellerie du *Lion d'or*.

XVIII.

— « Quoi! déjà de retour? me disait Louissette. Ces mots me faisaient mal. Le temps passé loin d'elle se traînait pour moi! et ces mots de Louissette jetaient dans mon âme une douleur nouvelle... Mon absence lui paraissait donc courte!.. »

— « Ma fille a raison, disait sa mère; depuis bientôt une quinzaine que vous êtes ici, vous sortez tous les jours, et vous revenez si vite, si vite, qu'il doit vous être impossible d'avoir le temps, comme vous en aviez l'intention, de copier aucun de nos beaux points de vue. » — « C'est que je n'ai rien trouvé qui m'ait frappé, » répondis-je, tout embarrassé. — « C'est que vous n'avez rien regardé, dit Louissette, ou que vous ne savez pas encore où sont les bons endroits. Tenez, demain, si ma mère le veut, — et elle le voudra, ajouta-t-elle en l'embrassant, — je vous conduirai aux ruines du *Château-fort*, ou bien à la *Colline des églantiers*. De là-bas, ou, mieux, de là-haut, on aperçoit un horizon immense;

mais je n'ai qu'à tourner légèrement la tête pour voir mes blanches pigeons, qui m'attendent toujours. — Le *château-fort* et la colline ne sont qu'à quelques pas d'ici.... vous verrez! »

XIX.

Le lendemain, après le déjeuner des pigeons blanches, auquel j'assistais toujours, nous partîmes, Louissette et moi, pour notre pèlerinage, à deux pas en effet de la petite ville de Milly.

Louissette n'avait rien changé à sa toilette; seulement, un chapeau de paille abritait sa blonde figure; jet, sous ce chapeau si simple, plus d'une riche demoiselle eût envié la grâce et le bon air de cette pauvre enfant. En route, elle cueillait des fleurs au bord des chemins verts, et me les donnait, sans se douter que ces fleurs, cueillies par elle, avaient à mes yeux un prix inestimable... Je les ai toutes conservées : elles sont la plus chère date de ma vie!

Nous arrivâmes au vieux *château-fort* de Milly.

Ce *château* semble garder l'empreinte d'un règne reculé; le temps respecte encore ses tours crénelées.

XX.

Je n'oublierai jamais les sensations dont je fus enivré du haut de ces donjons tapissés de mousse et de lierre, surtout en regardant, en admirant Louissette, dont la fraîcheur et la jeunesse formaient un si doux contraste avec les ruines qui m'entouraient. Elle se glissait sous les dômes de verdure, dans les longs corridors abandonnés; et, tout à coup, malgré ma prière, elle s'avançait imprudemment à l'extrémité d'une terrasse presque écroulée.... on l'eût prise alors pour une fée.

Ce dépouillement terminé, le bureau et les délégués dresseront une liste de tous les candidats qui auront obtenu un nombre quelconque de suffrages.

Cette liste sera immédiatement cachetée et portée au club central, qui entrera en séance, à onze heures et demie ou minuit, et procédera au dépouillement des listes de tous les clubs et de toutes les corporations.

Enfin il a été décidé que chaque électeur peut inscrire sur son bulletin tel nom qu'il lui plaît, en dehors des candidats portés par son club; cette décision conforme aux principes de liberté en matière d'élection, a été rendue à la suite de discussions très vives, soulevées par des citoyens qui prétendaient imposer aux membres de chaque club et de chaque corporation les candidats portés par la majorité du club ou de la corporation.

Dans tous les clubs et corporations sera affichée, aussitôt que possible, à sept heures du soir, au plus tard, la liste générale des candidats arrêtée par la commission d'enquête du club central, composée d'un délégué de toutes les sociétés démocratiques de Lyon.

Cette liste contiendra, disons-nous, les noms de tous les candidats avec les renseignements recueillis par la commission d'enquête. Les électeurs pourront la consulter avant de déposer leur bulletin d'élection.

Des démarches inqualifiables et que nous avons indiqués dans notre numéro de mardi, ont été faites auprès du Commissaire extraordinaire du gouvernement dans le but d'obtenir de lui la livraison des forts dépendant du système de défense de la place de Lyon.

La nature de cette démonstration a paru assez grave à M. Arago pour qu'il ait cru devoir faire un appel au patriotisme des citoyens. Pour la première fois, il invoque l'énergie de la garde nationale; nous pensons que sa voix sera entendue de tous.

Déjà hier, dans l'après-midi, les nombreux et beaux bataillons des Brotteaux étaient à leur poste, à la disposition de l'autorité républicaine; les compagnies appelées de la garde nationale de Lyon étaient au grand complet. Cet exemple doit être suivi de tous les citoyens; il suffira, soyons en certains, pour entretenir la force des autorités, raffermir la sécurité de tous, et assurer l'exécution des lois, sans lesquelles il n'y a pas de République possible.

Citoyens,

Les manifestations fâcheuses viennent de se produire à Lyon. Des citoyens réclament l'introduction du peuple dans les forts. Eh quoi! se défierait-on de l'armée, de notre grande et généreuse armée républicaine qui va marcher à la frontière, pour la défense et pour la gloire de la République. Voudrait-on, par hasard, que nos braves soldats, sur les champs de bataille, portassent avec eux cette pensée amère que leurs concitoyens n'ont pas en eux la confiance qu'ils méritent si bien.

« Citoyens de Lyon, que tous ceux d'entre vous qui veulent la République solide et glorieuse protestent avec énergie contre de tels actes. Croyez-en, citoyens, la foi républicaine d'un homme qui s'est consacré tout entier au service du peuple.

Et sachez bien, vous tous qui vous êtes dévoués à la République, qu'en nous affaiblissant par des divisions, nous comblons de joie nos ennemis, ceux qui voudraient faire croire à l'Europe que le gouvernement républicain est impossible en France.

Vive la République!

Le Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône.

EMMANUEL ARAGO.

La pétition suivante est soumise en ce moment à la signature des gardes nationaux, dans toutes les légions; elle a pour but d'obtenir l'élection d'un conseil municipal pour la ville de Lyon. Nous appuyons d'autant plus vivement cette initiative, que l'époque des élections à l'Assemblée constituante approche, et que cette circonstance exige impérieusement la présence d'un conseil municipal. Nous l'avons déjà dit, les bureaux des sections d'électeurs doivent être composés du juge de paix au canton, président, et de deux membres du conseil municipal pris dans l'ordre d'inscription du tableau, scrutateurs. Toute autre composition du bureau vicierait les élections qui seraient dépouillées dans les sections illégalement constituées, et il en peut résulter l'annulation des opérations par l'Assemblée constituante, qui sera seule juge, à l'exclusion du Gouvernement, de la régularité et de la validité des opérations électorales. Il en est encore temps, il y a urgence de pourvoir à une aussi fâcheuse éventualité.

AU CITOYEN ARAGO,

commissaire extraordinaire du gouvernement dans le département du Rhône.

Les soussignés, tous officiers et sous-officiers élus dans la garde nationale de la cité, et formant jusqu'à ce jour la seule représentation à Lyon de l'élection républicaine;

En réponse au vœu émis par le comité central de Lyon pour leur réélection,

Demandent que ce comité soit lui-même soumis immédiatement à l'élection la plus large, si, conséquent avec le principe par lui posé, il ne donne pas sa démission en masse.

Un comité qui n'a pas reçu ce baptême républicain de l'élection générale et qui se met en contradiction avec ses principes, lorsqu'il s'agit de son intérêt personnel, ne peut subsister à Lyon.

Les soussignés déposeront tous leurs démissions dans les mains du conseil municipal qui sera élu, le jour même de sa constitution.

(Suivent les signatures.)

Nous trouvons dans l'*Opinion*, journal de Turin, la nouvelle suivante que nous nous empressons de publier, tout en en laissant la responsabilité à la feuille sarde :

« A Trieste, on a insulté le consul de France, qui a quitté immédiatement la ville. Il a laissé sa famille à Venise, et il est parti tout de suite pour Paris. Toutes les tentatives pour le calmer ont été inutiles. »

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« On paraît croire généralement que le nouveau décret du gouvernement provisoire qui modifie la législation sur les vins, établit un dégrèvement d'impôt. C'est une grande erreur qu'il importe de relever.

« Il est vrai que les droits d'exercice chez le débitant et les droits de débit de 10 pour 0/0 sont supprimés, mais en revanche les droits de consommation ou de congé, sont doublés, triplés et même quadruplés, selon les localités.

« Ainsi à Paris, où ces droits n'existaient pas, ils s'élèveront désormais à 8 et 9 fr. par barrique environ, et dans les principales villes du nord, telles qu'Amiens, Rouen et Lille, ils atteindront le chiffre de 11 et 12 fr., et cela indépendamment des droits d'entrée et d'octroi qui, on le sait, sont déjà excessifs. »

Actes Officiels.

Paris, 10 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le gouvernement provisoire de la République arrête ce

qui suit :

Le tarif relatif aux émoluments des greffiers et des huissiers audienciers près le tribunal de commerce, est modifié de la manière suivante :

Le papier du pluriel, porté à 50 c. sur chaque expédition, est réduit à 25 c. ;

Les droits de rédaction pour les jugements contradictoires expédiés, est réduit de 2 fr. à 1 fr. 50 c. ;

Le droit d'appel des causes, dû aux huissiers audienciers, est réduit de 50 c. à 20 c. ;

Les émoluments du greffier, en matière de faillite, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Sur le procès-verbal de remise à huitaine pour le concordat, au lieu de 4 fr. — 3 fr. ;

Sur le procès-verbal de reddition de compte des syndics, au lieu de 4 fr. — 3 fr. ;

Sur la rédaction, l'impression, l'envoi des lettres aux créanciers, par chaque lettre, au lieu de 20 c. — 10 c. ;

Sur les droits de recherche (loi du 21 ventôse, an VII), au lieu de 50 c. — 25 c.

— Un arrêté du ministre des finances porte ce qui suit :

L'entrepôt réel des douanes de la ville de Bordeaux et ses annexes pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités ;

L'entrepôt réel des douanes de la ville de la Rochelle et ses annexes, pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités ;

L'entrepôt réel des douanes de la ville de Rochefort et ses annexes, pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— Un arrêté du ministre de l'intérieur porte ce qui suit :

Vu le rapport du citoyen directeur des musées nationaux, en date du 5 avril 1848, concernant principalement la réintégration au musée central, des objets d'art indûment disséminés dans les résidences ci-devant royales et édifices quelconques, et subsidiairement sur la nécessité de relier convenablement les musées des départements au musée central.

Vu l'urgence qu'il y a à ce que ce double but soit atteint sans retard ;

Vu que, par leurs attributions et leurs travaux, les conservateurs spéciaux ne peuvent pas être distraits de leurs fonctions sédentaires dans les différents musées ;

Vu l'importance des deux objets signalés dans ledit rapport, sur lesquels l'arrêté du 18 mars 1848 a statué :

Il est nommé quatre inspecteurs attachés à la direction des musées nationaux.

Ces inspecteurs prendront rang immédiatement après les conservateurs spéciaux des collections de Paris, et se transporteront sur tous les points où l'administration des musées nationaux jugera utile de les envoyer.

Ils recevront, avant leur départ, les instructions et documents nécessaires pour faciliter leur mission.

D'après les rapports qu'ils adresseront à la direction ; ils devront procéder à la réintégration immédiate des objets appartenant au musée central, ou constater simplement l'existence et l'état de conservation de ces objets, et en dresser état.

Ils devront, en toutes mesures prises par eux, en référer à la direction des musées nationaux.

Leurs appointements, à partir du 1^{er} avril, seront fixés à la somme de 4000 fr.

Il leur sera alloué 2000 fr. pour frais de voyage.

— Par arrêté, en date du 8 avril 1848, l'état-major du ministre de la guerre a été composé ainsi qu'il suit :

Le citoyen Constantin, chef d'escadron d'état-major, premier aide-de-camp,

Le citoyen Camo, capitaine d'état-major de 1^{re} classe, aide-de-camp ;

Le citoyen E. Delmas, capitaine d'état-major de 2^e classe, aide-de-camp ;

— « Louissette, lui dis-je, ne courez pas ainsi au bord de cet abîme ; vous me faites trembler... si une pierre se détachait sous vos pas... » Elle ne me laissa pas achever, se prit à rire avec l'insouciance de ses quinze ans, et ajouta : « Vous avez peur ; eh bien ! allons ailleurs, où il n'y a aucun danger. »

De là, nous nous rendîmes à la colline des églantiers.

Je m'assis sous un berceau fleuri ; Louissette était assise auprès de moi... Oh ! que la terre me paraissait belle alors ! comme j'aimais l'air parfumé de ce bois charmant ! et le bruit du ruisseau qui serpentait à nos pieds ! et le bourdonnement des abeilles autour des fleurs ! — Bien souvent, sans Louissette, j'avais gravi cette colline ; mais, alors, elle n'était pas là, et je n'avais rien vu.

XXI.

— « Eh ! bien, monsieur Léon, me dit la jeune fille, en arrêtant sur moi ses yeux d'un bleu transparent comme le cristal, direz-vous encore que rien ne vous a frappé dans les environs de Milly ? Mais, voyez donc cette eau, comme elle murmure doucement !... voyez donc ces fleurs, comme elles sont blanches et jolies !... »

— « Louissette, repris-je, dans la route que nous venons de parcourir, vous avez cueilli bien des fleurs, moins jolies que celles-ci, et vous me les avez données... elles ne me quitteront jamais ! Si je dérobaïs à cette branche son plus frais bouquet, le garderiez-vous longtemps ? »

— « Oh ! reprit-elle, je n'aime les fleurs que tant qu'elles sont fraîches ; flétries, je ne les aime plus. Mais, donnez toujours ; nous reviendrons souvent ici, et la colline a tant de bouquets, que vous pourrez, plus tard, lui en demander d'autres, sans que cela lui porte un grand tort. »

Je cueillis une branche d'églantier, et elle l'attacha au pli de sa robe... J'étais jaloux de cette fleur ! — Louissette, heureuse et naïve enfant, ne s'aperçut pas de mon trouble ; au milieu de tout ce qui m'agitait, elle restait calme : son cœur n'avait rien deviné.

XXII.

Tout soudain, je crus la voir pensive, et je lui demandai ce qu'elle avait.

— « Retournons à Milly, me dit-elle ; voilà déjà longtemps que j'ai quitté ma mère ; elle pourrait s'inquiéter de mon absence... dépêchons-nous... il me tarde de l'embrasser, et de revoir mes pigeons blancs... Partons ! » Et nous reprîmes le chemin de Milly, — elle, rieuse et folle, — et moi, triste et rêveur.

Pendant la route, Louissette ne me parla, ni du château-fort que nous venions de visiter ensemble, ni de la colline des églantiers, où, m'avait-elle dit, nous reviendrions souvent.

A peine arrivé, je courus à ma petite chambre.

— « Où allez-vous donc si vite ? » me dit-elle.

— « Je vais déposer, dans un peu d'eau, les fleurs que vous m'avez données ; je veux les conserver fraîches, le plus longtemps possible, et flétries, toujours !... » Louissette ne comprenait pas.

— « Tiens, reprit-elle, en jetant un regard à son corsage et en éclatant de rire, et moi qui ai perdu votre bouquet d'églantier ! »

XXIII.

A compter de ce jour, je ne me sentis plus à l'aise à Milly. — J'aimais Louissette !... je l'aimais avec la pureté d'un frère... mais je l'aimais !... Les efforts que je faisais pour

me vaincre étaient impuissants, tant il est vrai que la raison n'est, trop souvent, qu'un flambeau confié aux mains d'un aveugle.

Si j'écrivais ici un roman-feuilleton, il me serait facile de multiplier les incidents, d'exciter la curiosité du lecteur, et de trouver au bout de ma plume quatre ou cinq volumes, terme moyen des romans d'à présent. Mais ce que je raconte, — ainsi que je l'ai déjà dit, — est presque l'histoire d'un jour. Encore quelques lignes et vous saurez la fin de cette histoire.

XXIV.

Je repris avec Louissette mes habitudes de la veille. Tous les matins, j'étais à mon poste ; et, déjà accoutumés à me voir au milieu d'eux, près de leur jeune maîtresse, les pigeons blancs n'avaient plus peur de moi. — Mais moi, auprès de Louissette, j'étais maintenant tout tremblant !... Elle conservait, au contraire, sa continuelle gaieté et sa charmante insouciance !

Nous retournâmes plusieurs fois à la colline des églantiers, et là, dans nos longues conversations, — Dieu m'en est témoin ! — jamais un mot ne laissa entrevoir à Louissette combien elle m'était chère... Je l'aimais trop pour lui dire que je l'aimais !

Toutefois, je remarquai avec bonheur que, chaque jour, nous restions plus longtemps ensemble, loin de Milly, et qu'elle ne parlait pas de retourner sitôt à la ville. Quand nous quitions ce qu'elle appelait *notre colline*, je donnais à Louissette une branche d'églantier... et elle ne la perdait plus en route.

Le citoyen Lesueur, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance;

Le citoyen Bertrand (Henri), capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance;

Le citoyen Petitot, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre, réunira à ses fonctions actuelles celle de chef du cabinet du ministère;

Le citoyen Joinville, capitaine d'état-major, est nommé chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat.

En vertu du décret du 7 mars, constitutif des comptoirs nationaux d'escompte, le ministre des finances a déjà autorisé l'établissement des comptoirs dont les noms suivent et dont les opérations sont en pleine activité.

Date de la constitution.	Noms des comptoirs.	Noms des directeurs.
22 mars	Reims.	MM. Jast.
28 "	Nancy.	Alexis Bertrand.
29 "	Beauvais.	Canel Bourgeois.
30 "	Poitiers.	Barth Jacquanet.
5 avril	Havre.	Paravey.
"	St-Paul aux mines.	Crocher.
"	Nion.	Clouret.
"	Lille.	Ch. Rouyé.
"	Colmar.	Kiéner.
6 "	Charleville.	Lafontaine.
"	St-Lô.	Ch. Garnier.
7 "	Angers.	Avenant.
"	Châlons-sur-Saône.	Théonart.
"	Elbeuf.	Lefort.
8 "	Orléans.	Julien.
9 "	Rethel.	Choffin Besarrion.
"	Lyon.	Olivier.

— Les bâtiments de l'ancien Hôtel-de-Ville de Colmar pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— L'entrepôt réel des douanes de la ville de Mulhouse (Haut-Rhin), et ses annexes pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— L'ancienne prison dite des Capucins, à Rethel (Ardennes) et ses annexes, pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— Par décision du 2 avril, le ministre de la marine et des colonies a nommé, sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat de ce département, une commission composée des chefs de service de l'administration centrale et du vice président du conseil d'amirauté, pour préparer le budget rectifié de 1848, et proposer les réductions ainsi que les réformes à faire.

Sur la proposition de cette commission, M. Arago vient de rendre plusieurs arrêtés, relatifs à l'administration centrale.

Le traitement des directeurs a été réduit de 20,000 fr. à 12,000 fr.

Les sous-directeurs ont été supprimés.

Le nombre des bureaux du secrétariat a été ramené de 4 à 2.

Ces diverses mesures, indépendantes de celles qui résulteront d'un examen plus approfondi de l'organisation actuelle, ont déjà produit une économie de plus de 86,000 fr. portant uniquement sur les bureaux. Cette première réduction va se trouver considérablement augmentée par l'application du décret du 4 avril, relatif aux retenues proportionnelles sur les traitements au-dessus de 2,000 fr.

La commission poursuit ses travaux.

— Le document suivant est publié par le *Moniteur* :
Le gouvernement provisoire de Milan au gouvernement provisoire de la République française.

« Le 27 mars 1848.

» Après cinq jours d'une lutte acharnée, pendant laquelle notre peuple a fait des prodiges de valeur et de magnanimité,

te, nous avons secoué le joug de l'Autriche et nous nous sommes constitués en gouvernement provisoire de Milan.

» Mais la guerre continue tout près de nous, l'armée autrichienne est transformée en bandes de pillards; car, harcelée de tous les côtés, elle fuit, elle revient sur ses pas, elle porte l'incendie et le ravage dans les villes et les campagnes de l'Adda à l'Oglio et au Mincio, cherchant, à ce qu'il paraît, à s'assurer sa retraite sur Vérone.

» Le roi de Sardaigne nous a envoyé un corps de troupes, et il va venir en personne pour nous aider à chasser jusqu'aux Alpes l'éternel ennemi de l'indépendance italienne.

» Dans cet état de choses, nous nous sommes abstenus de toute question politique; nous avons solennellement déclaré à plusieurs reprises qu'après la lutte ce sera à la nation de décider sur ses destinées.

» A cause de cela, nous n'avons pas encore cherché à nous faire reconnaître par le Gouvernement provisoire de la République française; nous attendons d'être un gouvernement avec une forme quelconque, pour nous adresser à l'Europe. Maintenant nous ne sommes que le gouvernement de l'urgence et de la nécessité.

» Cependant, puisque nous envoyons un de nos citoyens les plus honorables, M. Louis Pono, à Toulon, pour faire un achat d'armes; nous avons cru pouvoir adresser au gouvernement provisoire de la République française cette expression de notre respect et de notre sympathie.

» C'est à ce gouvernement, qui a déclaré si solennellement vouloir venir en aide à toutes les nationalités opprimées, et en hâter la délivrance; c'est au gouvernement de la nation la plus brave et la plus généreuse du monde, à trouver le moyen de nous aider dans nos circonstances si difficiles.

» Nous n'ajoutons rien de plus, ne voulant pas donner une portée politique à cette adresse.

» *Vive la République française ! Vive l'Italie indépendante !*

» CASATI, BORROMEO, BERETTA, GIUBINI.

Copie confidentielle :

A. MAURY, secrétaire.

PARIS, 10 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Tout le monde voit avec peine que depuis un mois le gouvernement emploie à des travaux tout-à-fait improductifs les nombreux ouvriers qui vont s'embrigader dans les ateliers nationaux des Champs-Élysées. L'idée qui a engagé le gouvernement à venir lui-même au secours des travailleurs, dans un moment où l'industrie privée se voit forcée par la crise de fermer ses ateliers, est excellente; mais il serait à désirer que les énormes capitaux dépensés dans ce but ne le fussent pas en pure perte pour le pays. Un ancien député propose d'utiliser ces dépenses de la manière suivante :

Construire les grandes lignes des chemins de fer telles que celles de Strasbourg, de Lyon, de Rennes, de Bordeaux, du centre, et par-dessus toutes, celles de Lyon à Avignon.

Etablir et fixer le sol forestier dans toutes les communes de France, le planter ensuite et reboiser les montagnes, travaux d'autant plus intéressants, qu'ils peuvent se faire pendant l'hiver.

Etablir des canaux d'irrigation dans les Pyrénées et les Alpes, pour arroser les plaines et décupler la valeur des terres. Dessécher les nombreux marais qui existent encore en France.

Défricher les Landes, les Cévennes, la mauvaise Champagne, etc.

Assainir et fertiliser la Sologne au moyen de nombreux canaux de défrichement puisque son sol est imperméable.

S'emparer de nombreux terrains, sur les lais et relais de la mer, et à l'embouchure des fleuves, au moyen de digues,

XXV.

Ce que n'avait pas deviné Louissette, sa mère le devina. Elle ne voulut plus permettre nos longues promenades; elle ne voulut plus nous laisser seuls, — et elle me dit, un jour :

« Monsieur Léon, il faut partir; il faut nous quitter. »

Ces paroles furent prononcées avec une résolution si arrêtée, avec tant de simplicité, de calme et de dignité à la fois, que moi, — qui avais tout compris, je ne sus que répondre :

« Je partirai demain. » Louissette entendit ces mots, et s'écria : — Quoi ? vous voulez partir !... si tôt !... ajouta-t-elle d'une voix émue.

— « Louissette, il le faut, lui dis-je; j'ai trop longtemps prolongé mon séjour ici... il faut que je retourne à Paris... »

— « Ma mère, dites-lui donc de rester, » reprit Louissette. Sa mère garda le silence... Mon parti était pris.

XXVI.

Le lendemain de grand matin, je descendis dans la petite cour où Louissette avait l'habitude de donner à déjeuner aux pigeons. Cette fois, sa mère la remplaçait dans ce soin. Je lui demandai où était sa fille, et elle me répondit : Elle est dans la salle d'en bas, — et elle pleure.

Mille pensées vinrent alors m'assaillir... Louissette savait que je partais dans quelques instants; mon départ, sans doute, était la cause de ses larmes, et, l'avouerai-je ? je fus heureux de la tristesse de cette enfant, car cette tristesse semblait m'apprendre que j'étais aimé d'elle.

XXVII.

Je courus la trouver... En me voyant entrer, elle cacha sa figure dans ses petites mains... j'entendais battre son cœur... elle pleurait ! — et je pleurai aussi.

« Louissette, lui dis-je, c'est moi... je vais partir !... Par pitié, dites, qu'avez-vous ?... »

Elle ne répondait pas, et pleurait encore.

« Avant de vous quitter, ajoutai-je, j'ai voulu vous dire adieu; vous dire combien je suis triste en me séparant de vous !... Oh ! moi, je n'oublierai jamais le temps passé ici, près de vous, si douce, si bonne... et si aimée !... »

Elle pleurait toujours.

« Tenez, voilà les fleurs que vous m'avez données; il n'en manque pas une; elles me suivront là-bas; elles seront pour moi le meilleur souvenir !... Mais, au nom du ciel, qu'avez-vous ?... Que je sache, avant de m'éloigner pour toujours, la cause de vos larmes ?... »

Je vis qu'elle allait parler, et mon âme s'attachait à ses lèvres... ce secret que je brûlais de savoir, j'allais enfin l'apprendre...

— « Hélas ! monsieur Léon, me dit-elle, j'ai un bien grand chagrin ! Je n'ai fait que pleurer toute la nuit... je pleure encore... et je pleurerai quand vous serez parti !... »

— « Mais pourquoi pleurez-vous ? » m'écriai-je, tout ému.

— « Ah ! répondit-elle d'une voix désolée, hier, dans la soirée, mon plus beau pigeon blanc, celui que je préférais, est mort !... »

Et ses larmes redoublèrent.

XXVIII.

Et moi qui croyais que cette enfant m'aimait !

Le même jour, je quittai Milly, — pour n'y plus revenir.

EMILE BARATEAU.

à l'instar de ce qui se pratique en Hollande.

Voilà de quoi occuper des milliers de bras au profit du pays pendant de nombreuses années.

A cet effet, on organiserait des bataillons de travailleurs de 500 hommes. Chacun de ces bataillons serait dirigé par un ingénieur civil ou militaire ou bien par un ingénieur des ponts et chaussées, assisté d'un nombre suffisant de piqueurs, de cantonniers et de sapeurs du génie. Par dix hommes, il y aurait un chef d'escouade dirigeant, qui jouirait d'un supplément d'appointements.

Au fur et à mesure de leur formation, on porterait les bataillons sur les lignes de Strasbourg, de Lyon, de l'Ouest, du centre, etc., etc.

Les ouvriers de Lyon et du midi seraient aussi organisés et placés sur la ligne de Lyon à Avignon, qu'il est urgent d'entreprendre si l'on veut achever la grande artère du nord au midi, celle de Dunkerque et de Lille à Marseille et à Montpellier.

— On s'attend que le décret autorisant la banque de France à émettre des billets de 50 francs paraîtra ces jours-ci, et comme ces petites coupures sont toutes prêtes, elles pourraient être émises à la fin de cette semaine. Quant aux billets de banque de 20 francs dont il a été question dans les journaux, leur émission est probable; mais elle n'est pas encore décidée. Elle n'aurait lieu dans tous les cas que plus tard, quand on aurait pu apprécier l'effet de la création des coupures de 50 francs.

— On dit que le gouvernement a reçu aujourd'hui, par dépêche télégraphique, des nouvelles graves d'Italie.

EXTERIEUR.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — *Carlsruhe*, 7 avril. — Aujourd'hui dans la séance de la chambre des députés, M. Brentano s'est plaint de ce que la frontière du Rhin avait été occupée par les troupes du 8^e corps d'armée fédéral. Le conseiller d'Etat Bekk a répondu que cette mesure n'avait pas été conçue dans des vues réactionnaires, qu'il s'agissait seulement de protéger les frontières contre les attaques de volontaires allemands venant de France et de Suisse, attendu que, malgré leurs intentions royales, les gouvernements de France et de Suisse ne seraient peut-être pas en état d'empêcher de pareils mouvements.

NOUVELLES LOCALES.

— Nous n'avons pas reproduit la nouvelle publiée par les journaux de Paris et répétée par quelques journaux de Lyon, de la démission donnée par M. Arago de ses fonctions de commissaire extraordinaire près le département du Rhône et acceptée par le gouvernement.

Jusqu'à ce jour, elle est dénuée de fondement.

— Les corps de notre garnison dont nous avions annoncé le départ, ont quitté notre ville pour aller former à la frontière la première division d'infanterie de l'armée des Alpes, dont le quartier général est à Grenoble. Ils ont été remplacés par une partie des troupes composant la 2^e division d'infanterie dont le quartier général est fixé à Lyon, le 20^e régiment léger, dont nous avons mentionné l'arrivée, le 7^e régiment de ligne et le 49^e de ligne. Les deux bataillons de guerre du 22^e de ligne, qui étaient à la frontière, sont attendus prochainement; ils font partie de la deuxième brigade de la deuxième division d'infanterie.

Le général de brigade Morin et le colonel d'Etat-major St-Hippolyte sont nommés chef et sous-chef de l'Etat-major général de l'armée des Alpes.

— Le conseil de préfecture n'est pas encore reconstitué complètement. On nous assure cependant que trois conseillers sont déjà désignés, ce sont MM. Valois, avocat, ancien conseiller; Roux, avoué, et Buy, avocat.

— Le 4^e d'artillerie est parti ce matin, à 5 heures; il a été accompagné jusqu'à la Mulatière, par la garde nationale, musique en tête; il doit être remplacé par le 12^e, en garnison à Toulouse.

— Hier, au club démocratique de la Charité, qui, jusqu'à présent s'est distingué par l'ordre et l'esprit qui président à chacune de ses séances, s'est présenté un individu, se disant envoyé de divers clubs, pour engager les citoyens à courir aux armes et s'emparer des forts.

Les paroles pleines de sens de quelques-uns des membres du club, animés d'un sage et chaleureux patriotisme, ont suffi pour faire comprendre à tous que les ennemis de la République se faisaient une bien fausse idée du peuple.

— Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône a fait afficher l'arrêté suivant :

« La commission nommée pour la répartition des travaux de la première commande faite par le gouvernement à la fabrique de soieries, est ainsi composée :

« Commissionnaires : les citoyens Arlès-Dufour, Bié, de la maison Tavernier, Enneguy, Vouillemont.

« Fabricants : les citoyens Champagne, de la maison Champagne et Gariot, Dervieux, Edant, Grillet aîné.

« Chefs d'atelier et ouvriers : les citoyens Barbier, Joseph Benoit, Bernard Barret, Hilarion Clasis, Claude Chaley, Antoine Coignet, Curtet, Favre, Grangy, Greppo, Antoine Gros, Lardet, Jean-Jacques Marcel, Perrache, Vallier, Vial.

« La commission est autorisée à s'adjoindre les citoyens dont le concours lui semblera utile. »

— Nous croyons devoir rappeler que le tirage au sort de la classe de 1847, pour les 6 cantons de Lyon, aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, dans l'ordre suivant :

Le jeudi 15 avril : 2^e canton, à 10 heures du matin.

Le vendredi 14 : 3^e canton comprenant moitié de la Croix-

Rousse, à 10 heures du matin; 4^e canton, comprenant complètement de la Croix-Rousse, à midi.

Le lundi 17 : 5^e canton, y compris Vaise, à 1 h. du matin; 6^e canton à midi.

Le mercredi 19 : 1^{er} canton, à dix heures du matin.

— Sur la proposition d'un des membres du club démocratique tenant ses séances à la Charité, quelques vieillards de cet hospice assistaient, à tour de rôle, depuis quelques temps aux travaux de cette société patriotique. Dans la soirée de lundi, un de ces vénérables citoyens, incommodé probablement par la chaleur qui règne dans la salle, s'est laissé choir du banc où il était assis, dans un état de malaise qui a un instant jeté de l'inquiétude parmi l'assemblée. Un des membres du bureau, docteur de l'hospice, s'est empressé de prodiguer au malade les soins nécessaires, et ne l'a quitté que lorsque son état ne présentait plus de danger.

— Désormais, il y aura musique au Jardin-d'Hiver, les mercredi, vendredi et dimanche.

L'administration ne recule devant aucun sacrifice pour réunir dans ce magnifique établissement tout ce qui peut plaire et séduire.

L'attrait le plus puissant, en ce moment surtout, ce sont les fleurs auxquelles le printemps prête l'éclat d'une vie nouvelle. Les dispositions des corbeilles et des groupes sont renouvelées tous les jours et ajoutent la variété du coup d'œil à la richesse des collections.

Ephémérides de la Révolution Française.

12 Avril 1790. — Don Gerle, Chartreux, propose de déclarer la religion de l'Etat.

DEPARTEMENTS.

On nous écrit de Marseille, le 11 avril :

« Par le paquebot direct l'Orient, entré vendredi dans notre port, le commerce de notre place a reçu 2,500,000 fr. en espèces.

« M. Baltazzi a reçu pour sa part la somme de 700,000 fr. qu'il s'est empressé de verser à la Banque. »

— On écrit d'Alger :

« Dans la journée du 12 mars, une barque maltaise, sortie du port de Dellys pour se livrer à la pêche, fut assaillie par un coup de vent qui l'entraîna au large et la força à se réfugier à Sidi-Khaled, petit port de Flisset-el-Bahr.

« Aussitôt débarqués, les marins de l'embarcation furent accueillis par les Kabyles, qui leur fournirent des vivres pour les reconduire le lendemain à Dellys.

« La conduite des Flisset-el-Bahr, population jadis réputée intraitable, attestée d'une manière incontestable les progrès de notre influence parmi les Kabyles et le changement heureux qui s'opère dans leurs relations avec nous. »

ARRAS. — Pour resserrer les liens qui doivent exister entre la bourgeoisie et l'armée, les officiers de la garde nationale ont offert un punch aux officiers des divers corps qui forment notre garnison. La réunion se composait de 200 personnes environ; tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et avec les témoignages de la plus cordiale affection.

M. le général Bois-le-Comte, commandant le département; M. Adam, colonel de la garde nationale; M. Degeorge, commissaire général du département; M. Lenglet, adjoint, ont prononcé des paroles que les assistants ont écouté avec beaucoup d'intérêt et de sympathie.

S. E. le cardinal s'était fait représenter par M. Bailly, grand vicaire-général, et M. Moffait, curé doyen.

Plusieurs toasts ont été portés à l'union de l'armée et de la garde nationale, à la fraternité de tous les citoyens.

Les salons de Saint-Vaast, qui avaient été mis à la disposition des officiers de la garde nationale pour cette réunion fraternelle, étaient décorés avec magnificence; on y lisait des inscriptions à la Liberté! à Pie IX!

La soirée a été belle et digne de son objet.

La musique de la garde nationale a exécuté la Marseillaise et le Chant du Départ.

L'assemblée ne s'est séparée qu'à onze heures du soir.

CAMBRAL. — Dimanche, dans l'après-midi, un affreux accident a rempli d'épouvante et de consternation une foule compacte réunie sur la place au Bois, autour d'une salimbanque qui montait sur une corde tendue jusqu'au faite d'une maison élevée de la place. Au moment où elle allait franchir la fenêtre du grenier de cette maison, où son mari lui tendait déjà les bras, cette malheureuse femme perdit l'équilibre et tomba sur le pavé. Un cri d'horreur partit de la foule. On croyait l'infortunée morte sur le coup. Par un bonheur inouï, elle en sera quitte pour une cuisse cassée, un coude luxé et une égratignure au front. Il y avait dix jours qu'elle était mariée; et c'est pour la seconde fois qu'elle fait cette horrible chute. Nous apprenons avec plaisir que l'autorité municipale a pris la résolution d'interdire, à l'avenir, dans notre ville, l'exercice d'un métier où, pour gagner leur pain, des malheureux risquent leur vie.

DUNKERQUE. — Lundi dernier, notre ville a été troublée par quelques manifestations d'ouvriers de diverses professions, qui avaient pour but le renvoi des ouvriers belges. Dès le matin, des groupes se sont formés et se sont portés sur divers points, sans prendre cependant une attitude menaçante. Notre garde nationale s'est aussitôt réunie, des patrouilles ont circulé, un poste a stationné devant l'Hôtel-de-Ville, un autre devant l'arsenal où s'est également porté

un détachement du 26^e de ligne, et le soir tout est rentré dans le calme. L'autorité, par mesure de prudence, a néanmoins maintenu jusqu'aujourd'hui, dans le local de la Bourse, un piquet de gardes nationaux qui se sont relevés le matin et le soir.

Bourse de Paris du 10 avril 1848.

Cinq pour cent, 58 25 — Dito
fin courant, 58 25 — Trois pour
cent, 41 30. — Dito fin courant,
41 30 — Quatre pour cent, » »
Actions de la banque, 960

Quatre canaux,
Rentes de Naples, » »
Dette active d'Espagne, » » »
Emprunt romain, » » »
Oblig. piémontaise, » ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans 420
Paris à Rouen. 300
Rouen au Havre. 160
Paris à Strasbourg. 338 73
Paris à Lyon. 303 »
Avignon à Marseille 182 50
Versailles, rive droite 90
Id. rive gauche. 87 50
Bâle à Strasbourg. 70
Saint-Germain. »
Orléans-Bordeaux. 390 »

Orléans-Vierzon. 210
Montereau à Troyes. » »
Nord. 316 25
Amiens-Boulogne. » »
Tours à Nantes. 333 75
Dieppe. » »
Bordeaux à Cette. » »
Lyon à Avignon. » »
Centre » »
Paris à Sceaux » »
Sceaux » »

Le projet financier qu'on attribue au gouvernement de supprimer les banques départementales et d'exproprier les actions de chemins de fer avec de nouvelles émissions de billets de banque, a été assez bien accueilli à la bourse, il a eu pour résultat de faire monter vivement la rente française. La propriété des chemins de fer était regardée comme garantie suffisante pour ces nouvelles émissions de billets. Les actions de la banque de France ont continué à être offertes; mais la baisse n'a pas fait de progrès bien sensibles.

Le 3/0 a monté dès l'ouverture à 39, et plus tard à 42 25; on cote à 41 50, avec 4 0/0 de hausse sur la dernière cote. Le 5 0/0 a monté de 5 fr., à 58 25, après avoir fait 59.

Les actions de la banque de France ont fléchi de 30 fr. à 960, après avoir fait 950 et 965; les obligations de la ville ont fléchi de 10 fr. à 865. Les bons du trésor étaient mieux tenus, à 43 0/0 de perte.

L'emprunt romain a fait 51 et 50; belge 1840 58 et 56, et celui de 1842 57 1/2.

Les actions d'Orléans ont varié de 430 à 420; Rouen, de 295 à 300; Nord, de 315 à 316 25; Lyon, de 300 à 305; Bordeaux, de 382 50 à 390; Nantes, de 332 50 à 335; Versailles (r. g.), était à 90 et 87 50; la droite, à 90; Havre, 160; Marseille, 182 50.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT. Cours de Brosses, 8.

AVIS.

Le directeur de l'Administration des Facteurs lyonnais prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

AGENCE CENTRALE D'AFFAIRES,

DIRIGÉE PAR

MM. THOLLIER ET MURON,

Cours de Brosses, n° 13, à la Guillotière.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES

DE LA GUILLOTIÈRE,

Est maintenant cours de Brosses, 13.

Les succès obtenus dans toutes les affections des voies digestives par l'usage du CAFÉ INDIGÈNE DE SANTÉ, préparé par M. BURLET, rue de la Barre, 16, à Lyon, nous obligent à le signaler aux consommateurs comme le réparateur de l'estomac et l'un des meilleurs conservateurs de la santé publique.

LE MIDI.

CAISSE DE SECOURS MUTUELS contre les accidents et la mortalité des bestiaux, est représentée, à la Guillotière, par M. VARNET, directeur de la compagnie l'Aigle.

Place des Repentirs, 5.

On y demande plusieurs jeunes gens pour faire la commission.

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN,

VASTE ATELIER,

Ayant Douze Ouvertures, se composant d'un rez-de-chaussée, d'un premier et greniers; rue d'Enghien, passage Coste, aux Brotteaux, et pouvant convenir à un teinturier, un apprêteur ou toute autre industrie. On pourrait s'entendre avec un voisin pour utiliser une machine à vapeur de la force de 18 chevaux.

S'adresser, pour voir les lieux, au Concierge du passage; et, pour les conditions, à madame veuve GUIL- LERMET, propriétaire, quai de Retz, 48, au 1^{er}.

Annonces légales.

Etude de M^e POMMIER, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION

Au samedi vingt-deux avril mil huit cent quarante-huit, par-devant le Tribunal civil de première instance de Lyon, De trois maisons contiguës avec jardin, cour et hangar, situées à la Guillotière, rue de la Croix, appartenant au sieur Jean-Baptiste Cumin.

La vente aura lieu en l'audience des criées du Tribunal, au Palais-de-Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevée, en trois lots séparés, sans enchère générale, savoir :

Pour le premier lot se composant :

1° D'une petite maison sise à la Guillotière, rue de la Croix, où elle porte le n° 24, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus;

2° D'une cour commune avec les deuxième et troisième lots, et d'une baraque en planches;

3° Et d'une autre maison située dans ladite cour, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par le sieur Remilly, coutelier.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr.,

ci 1,500 f.

Pour le second lot se composant :

1° D'une autre maison formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par M. Bouvard;

2° D'une portion de jardin au nord de cette maison;

3° Et de la cour commune, mentionnée à l'article deux du premier lot, et d'une autre cour à l'orient de la maison.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr.,

ci 1,500 f.

Pour le troisième lot se composant :

1° D'une maison sise en face des deux dernières décrites, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, habitée par le sieur Bousseraut;

2° D'un corps de bâtiment, au nord de ladite maison servant d'écurie au sieur Jean-Baptiste Cumin;

3° D'un hangar en bois et planches, servant d'entrepôt audit sieur Cumin;

4° De la portion du jardin précité étant au nord dudit bâtiment et du hangar;

5° Et de la communauté de la cour dont il a été parlé.

Au par-dessus de la somme de deux mille fr.,

ci 2,000 f.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e POMMIER, avoué poursuivant, ou bien voir au Greffe le cahier de charges.

Annonces diverses.

AVIS.

Les Instituteurs, communaux et privés, de Lyon et du département du Rhône, sont invités à se réunir mardi prochain, 11 avril, à quatre heures et demie du soir, rue Buisson, n° 5, pour former la députation qui se rendra auprès du citoyen Arago, commissaire du gouvernement provisoire pour le département du Rhône.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE,

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.

A LA VILLETTE,

APPARTEMENT BOURGEOIS EN LOCATION,

A la Guillotière, place de la Villette, maison Mercier, entre le cours Lafayette et le chemin du Sacré-Cœur, près du chemin de la Corne-de-Cerf, à vingt minutes des ponts Lafayette, de l'Hôtel-Dieu et de la Guillotière, il y a en location, à prix modérés, plusieurs jolis Appartements bourgeois avec ou sans jardin.

Cette Maison superbement bâtie, et qui contient bon nombre d'habitations toutes indépendantes; attenante à un beau jardin, réunit toutes les aisances désirables : Bains, Lavoir, Buanderie, Salle de billard, Jeu de boules, Gymnase, etc. etc.

Outre la facilité que donne la proximité pour tout approvisionnement, les locataires peuvent, à peu de frais, faire faire leurs commissions par le concierge de la maison, qui va à Lyon tous les jours.

On louerait, au besoin, écurie, fenil, remise et prairies environnantes.

S'adresser à Lyon chez M. MERCIER fils, marchand-cordonnier, rue de la Grenette, angle de la rue de l'Aumône, ou sur les lieux au concierge de la maison.